

Cat.	Groupe	Niveau de responsabilité Fonctions induisant :	Fonctions	Critère 1 Fonction	Critère 2 Technicité expertise experience	Critère 3 sujetions particulières exposition du poste suivant son environnement	Montant total
A	A3	- la direction d'un pole	Responsable service	70	150	380	600
	A4	- de l'expertise - des sujetions ou resp particulières	Secrétaire de mairie	60	35	105	200
B	B1	- la direction de la structure pque locale - la direction d'un sce	Responsable de service	150	450	900	1500
	B2	- la coordination d'un sce - l'encadrement ou la direction d'une équipe	Secrétaire générale de mairie	60	150	390	600
	B3	- de l'expertise - la maîtrise d'une compétence - de l'encadrement de proximité	Compétences particulières	50	50	200	300
C	C1	- des sujetions ou des responsabilités particulières - l'encadrement ou la coordination d'une équipe - la maîtrise d'une compétence	Secrétaire de mairie en charge de services	60	150	440	650
	C2	- des sujetions ou des responsabilités particulières - l'encadrement ou la coordination d'une équipe - la maîtrise d'une compétence	Agent chargé des services à la population et affaires générales	50	150	300	500
	C3	Compétences techniques particulières	ATSEM	50	100	200	350
	C4	Compétences techniques particulières	ATSEM ASVP	30	30	90	150
	C5	- fonctions opérationnelles d'exécution - toutes les fonctions qui ne sont pas dans le groupe C1	Agent d'exécution	10	10	30	50

AR Prefecture

005-240500264-20230503-10\_2023-DE  
Reçu le 09/05/2023